

Arrêté N° 2021- 256

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :


Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Mode - Mode et communication, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03/11/2021

La Présidente,


Nathalie DOMPNIE



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Master Mode – Mode et Communication

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Stéphanie KUNERT	Responsable du master
Enseignant-chercheur Titulaire	Damien DELILLE	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	Roger-Yves ROCHE	MCF
Professionnel Titulaire	Raphaël DUNAND	Professionnel
Professionnel Titulaire	Claire ROMARIE POIRIER	Professionnelle